

1. PARTICIPER AUX MUTATIONS

**MOUVEMENT
INTER 2015**



■ PARTICIPENT OBLIGATOIREMENT AU MOUVEMENT INTER 2015 :

LES PERSONNELS STAGIAIRES devant obtenir une première affectation en tant que titulaires ainsi que ceux dont l'affectation au mouvement inter 2014 a été rapportée (renouvellement ou report de stage ...)

Attention les stagiaires ex-titulaire d'un corps de personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et d'orientation ne participe pas au mouvement s'ils sont sur leur académie d'origine. à moins qu'ils veulent en changer.

LES PERSONNELS TITULAIRES :

- affectés à titre provisoire au titre de l'année scolaire 2014-2015, y compris ceux dont l'affectation relevait d'une réintégration tardive ;
- dont le détachement arrive à son terme au plus tard le 31 août 2015 à l'exception des ATER détachés qui ont une académie d'origine (cf. annexe V) ;
- désirant retrouver une affectation dans l'enseignement du second degré, parmi lesquels ceux qui sont affectés dans un emploi fonctionnel, qu'ils souhaitent ou non changer d'académie et ceux qui sont affectés en Andorre ou en écoles européennes ;
- affectés dans l'enseignement privé contrat dans une académie autre que leur académie d'origine et qui souhaitent réintégrer l'enseignement public du second degré.

■ PARTICIPENT AU MOUVEMENT INTER 2015, DE MANIÈRE FACULTATIVE, LES PERSONNELS TITULAIRES QUI SOUHAITENT :

- changer d'académie ;
- réintégrer en cours de détachement ou de séjour, soit l'académie où ils étaient affectés à titre définitif avant leur départ (voeu prioritaire éventuellement précédé d'autres voeux), soit une autre académie ;
- retrouver un poste dans une académie autre que celle où ils sont gérés actuellement et qui sont en
- ceux qui sont disponibilité, en congé avec libération de poste ou affectés dans un poste adapté

SE-Unsa MONTPELLIER
04-67-64-51-38 ou ac-montpellier@se-unsa.org

